



**Délimitation des frontières maritimes entre Israël et le Liban :
Un accord plein de leçons**

**Delimitation of maritime borders between Israel and Lebanon:
An agreement full of lessons**

BAREZ Hamid

Doctorant

Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales,
Université Mohammed V, Rabat,
Laboratoire des sciences juridiques, économiques et sociales,
Maroc

Date de soumission : 10/06/2024

Date d'acceptation : 29/07/2024

Pour citer cet article :

BAREZ. H. (2024) « Délimitation des frontières maritimes entre Israël et le Liban : Un accord plein de leçons »,
Revue Internationale du chercheur « Volume 5 : Numéro 3 » pp : 100-126



Résumé

L'article examine l'accord historique de délimitation des frontières maritimes entre Israël et le Liban, signé en octobre 2022, dans un contexte de tensions politiques et de découverte de ressources offshore. Il retrace l'évolution historique du différend depuis la création d'Israël en 1948, soulignant les conflits récurrents et les efforts de médiation, principalement par les États-Unis. L'accord, obtenu après de longues négociations, vise à stabiliser la région et à permettre l'exploitation des gisements de gaz naturel, crucial pour les économies des deux pays. L'article analyse les implications politiques et sécuritaires, économiques et environnementales de cet accord. Ainsi, sur le plan politique et sécuritaire, il permettrait d'instaurer une certaine stabilité régionale malgré des controverses internes. Économiquement, il promet des retombées positives via l'exploitation des ressources énergétiques. Enfin, il souligne la nécessité d'une coopération pour protéger les écosystèmes marins. L'article conclut que bien que l'accord représente une avancée majeure pour la paix et la coopération, sa mise en œuvre dépendra du maintien du dialogue et de la stabilité dans la région, notamment face aux récents conflits comme celui entre Israël et le Hamas.

Mots clés : Frontières maritimes ; conflit historique ; négociations indirectes ; Ressources offshore ; Stabilité régionale.

Abstract

This article examines the historic maritime boundary delimitation agreement between Israel and Lebanon, signed in October 2022, against a backdrop of political tensions and the discovery of offshore resources. It traces the historical development of the dispute since the creation of Israel in 1948, highlighting recurrent conflicts and mediation efforts, mainly by the United States. The agreement, reached after lengthy negotiations, aims to stabilize the region and allow the exploitation of natural gas deposits, which are crucial to the economies of both countries. This article analyses the political, economic, and environmental implications of this agreement. On the political and security level, it would make possible to establish a certain regional stability despite internal controversies. Economically, it promises positive spin-offs from the exploitation of energy resources. Finally, it highlights the need for cooperation to protect marine ecosystems. The article concludes that the agreement represents a major step forward for peace and cooperation, but its implementation will depend on the maintenance of dialogue and stability in the region, particularly in the face of recent conflicts such as that between Israel and Hamas.

Keywords : Maritime boundaries, Historical conflict; indirect negotiations; Off-shore resources; Regional stability.

Introduction :

L'initiative de Lord Balfour en 1917 a posé les premières pierres de la fondation de l'État d'Israël en 1948 (Cohen, 1980), établi sur les terres ancestrales de Canaan. Cette fondation, suivie de l'officialisation de l'État d'Israël, a vu le tracé initial de la frontière, élaboré par la France et la Grande-Bretagne par l'accord Paulet-Newcombe¹, cristalliser la séparation entre la Palestine et le Liban en une frontière officielle israélo-libanaise. Cet accord, en se focalisant uniquement sur la démarcation terrestre, a laissé indéfinie la frontière maritime entre les deux pays, une zone suspectée de receler d'importantes réserves d'hydrocarbures. Plusieurs décennies après, la démarcation Paulet-Newcombe constitue la référence décisive pour la définition de la frontière maritime israélo-libanaise. Toutefois, l'établissement de ces limites maritimes s'est avéré être un défi complexe, source de nombreuses controverses.

Grâce à une intervention active des États-Unis, Israël et le Liban, officiellement en état de guerre ont finalement convenu, en octobre 2022, du tracé des frontières maritimes. Cette médiation américaine a été cruciale pour aboutir à un accord historique entre les deux pays, qui, malgré leurs différences en termes de statut vis-à-vis de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer de 1982, de puissance militaire et de stabilité socio-économique, partagent un besoin commun de stabilité politique et de sécurité. Les efforts diplomatiques des États-Unis ont joué un rôle déterminant dans la réconciliation des positions initialement divergentes entre les parties en conflit, menant à un accord de grande portée géopolitique. Cet accord, loin d'être anodin, revêt une importance capitale non seulement pour les entités directement impliquées, mais aussi pour l'ensemble de la région méditerranéenne orientale, voire au-delà.

La conclusion de cet accord géopolitique peut être attribuée à plusieurs facteurs clés. Tout d'abord, la diplomatie américaine a su faire preuve d'une grande habileté en naviguant à travers les différentes sensibilités politiques et les exigences spécifiques de chaque partie. En adoptant une approche pragmatique et inclusive, elle a encouragé un dialogue constructif qui a permis de surmonter les barrières historiques et idéologiques. Ensuite, l'engagement des États-Unis à garantir la sécurité et le développement économique de la région a incité les parties à trouver un compromis. L'accord obtenu, fruit de ces efforts concertés, promet d'avoir des répercussions significatives sur la stabilité et la prospérité de la Méditerranée orientale. En favorisant la détente et en ouvrant la voie à une collaboration accrue, il a le potentiel de transformer la

¹ Echange de notes formalisant un accord entre les gouvernements britannique, alors mandataire de la Palestine, et français, mandataire de la Syrie et du Liban, concernant le tracé de la frontière syro-palestiniennne entre la méditerranée et El Hammé, Paris, le 7 mars 1923.



dynamique régionale. Les pays concernés, autrefois rivaux, peuvent désormais envisager un avenir où la coopération l'emporte sur la confrontation, ouvrant ainsi des possibilités inédites pour le développement économique, la sécurité collective et la diplomatie multilatérale.

Au-delà de ses implications directes pour les parties concernées, l'accord a également une valeur d'une grande symbolique pour l'ensemble de la communauté internationale. Il démontre l'efficacité de la diplomatie et du dialogue comme moyens de résolution des conflits, même dans les situations les plus tendues. Par ailleurs, il traduit l'importance du rôle que peuvent jouer les puissances étrangères, comme les États-Unis, dans la facilitation des processus de paix et de réconciliation.

Adoptant une analyse qualitative et se basant sur une étude comparative portant sur les contenus des documents historiques, textes juridiques dont les lois, les accords et les conventions, ainsi que sur des déclarations et positions des acteurs impliqués, le présent article se propose d'examiner comment des éléments historiques et juridiques ont été à l'origine du différend maritime israélo-libanais, ont façonné les intérêts des deux Etats et ont dicté leurs attitudes respectives avant et durant les négociations indirectes menées par des tiers et ayant abouti à l'accord de 2022.

Etant donné que ce sont les intérêts qui motivent les acteurs en question, le recours aux théories réaliste et libérale offrent des analyses permettant d'expliquer le comportement desdits acteurs qui cherchent à défendre, préserver et maximiser leurs intérêts nationaux respectifs, qui, dans le cas d'espèce, ont essentiellement trait à l'intégrité territoriale, la sécurité et l'accès aux ressources énergétiques.

Ce faisant, l'article aborde en premier lieu les fondements historiques et les bases juridiques régissant le contentieux maritime entre le Liban et Israël, avant d'exposer les principales caractéristiques de la médiation américaine et de l'accord obtenu sur la délimitation des frontières maritimes entre les deux pays et, enfin, de faire état des répercussions de celui-ci et de l'impact de la guerre actuelle entre Israël et le Hamas sur l'accord et sur sa mise en œuvre.

1. L'historique du différend maritime entre le Liban et Israël

La problématique des frontières maritimes entre le Liban et Israël a été profondément influencée par une série d'événements historiques et politiques survenus au cours des décennies écoulées. Ces événements ont exacerbé les rivalités ainsi que les intérêts en jeu dans la région.

1.1. Les évènements historiques exacerbant le différend

Le différend maritime entre le Liban et Israël a des origines historiques complexes et remonte à l'époque de la création de l'État d'Israël en 1948. Plusieurs facteurs ont contribué à l'émergence de ce différend, notamment les revendications territoriales, le contrôle des ressources naturelles en mer et les tensions politiques régionales.

1.1.1. Les différentes étapes de la confrontation Libano-Israélienne

Le Liban, qui était sous mandat français depuis 1922², a accédé à l'indépendance en 1943, marquant ainsi un tournant dans son histoire politique et sociale. Cependant, ce pays, réputé pour sa diversité confessionnelle, n'a pas connu de longues périodes de stabilité. Dès 1952, il a été le théâtre d'une première guerre civile, déclenchée par des rivalités et des conflits entre les forces au pouvoir et l'opposition (Picard, 1980). Cette instabilité précoce souligne la complexité de la situation interne du Liban et annonce les futurs défis auxquels le pays serait confronté.

L'intervention des États-Unis dans cette période de tension illustre l'ingérence étrangère dans les affaires libanaises, reflétant la lutte d'influence entre les blocs occidental et soviétique durant la Guerre Froide. Cette ingérence extérieure, bien que visant à apaiser les tensions, révèle les enjeux géopolitiques liés à la position stratégique du Liban dans la région. La guerre civile qui a éclaté en 1975 a été particulièrement destructrice pour le Liban (Nawaf, 1981). Cette période de conflit interne, qui a duré jusqu'à la conclusion de l'accord de Taïf en 1989, a profondément marqué le pays, entraînant des pertes humaines et matérielles considérables. L'accord de Taïf a permis au Liban de retrouver progressivement une certaine stabilité politique. Toutefois, cette stabilité reste fragile et hautement influencée par les interventions étrangères, notamment celles de la Syrie, et est continuellement menacée par les tensions avec le nouveau Etat d'Israël (Verdeil, 2017).

La création de l'État d'Israël en 1948, au terme du mandat britannique sur la Palestine accordé en 1922, a été un autre facteur déterminant dans l'histoire du Moyen-Orient. Le soutien britannique à l'établissement d'un foyer national juif en Palestine, promis dans la Déclaration Balfour de 1917, a posé les fondements de la naissance d'Israël. La recommandation de l'Assemblée Générale de l'ONU en 1947 de partager la Palestine entre un État arabe et un État juif³ a été un point tournant, conduisant à la fondation d'Israël et à l'éclatement de la guerre arabo-israélienne. Israël a réussi à étendre son territoire au-delà des frontières initialement

² Le mandat a été accordé par le Conseil de la Société des Nations : Document C.528.M.313.1922.VI.

³ Le plan de partage de l'ONU du 29 novembre 1947 a été adopté par la résolution 181 de l'Assemblée Générale (33 voix Pour, 13 Contre, 10 Abstentions et 1 Absent).



prévues, exacerbant les tensions régionales. Ces tensions se sont intensifiées avec l'arrivée des factions palestiniennes au Liban après la guerre de 1948. Ces groupes, jouissant d'une certaine autonomie par rapport aux autorités libanaises, ont lancé des attaques contre le nord d'Israël, entraînant des représailles de la part des autorités israéliennes qui ont étendu leurs opérations militaires, occupant une partie importante du territoire libanais entre 1978 et 1982, y compris la capitale, Beyrouth (Khalife, 1988).

La médiation américaine en 1982 a conduit au retrait de l'Organisation de Libération de la Palestine du Liban, mais n'a pas mis fin au conflit libano-israélien. Cette période a vu l'émergence du Hezbollah, inspiré par la révolution iranienne et opposé à la fois à Israël et à l'hégémonie maronite dans le système politique libanais. Le conflit entre Israël et le Hezbollah a culminé en 2006, aboutissant à l'adoption de la résolution 1701 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui a appelé à un cessez-le-feu et à régler les questions frontalières (Rovri, 2021).

L'enjeu des frontières maritimes entre le Liban et Israël a pris une nouvelle dimension avec la découverte de vastes réserves de gaz naturel en Méditerranée orientale. Les revendications concurrentes de souveraineté sur ces zones riches en ressources ont compliqué les relations entre les deux pays.

1.1.2. Découvertes de ressources offshore

En juillet 2011, la découverte d'importantes ressources énergétiques dans la zone maritime contestée entre le Liban et Israël a exacerbé les tensions préexistantes entre ces deux États, officiellement en guerre. D'après l'US Geological Survey, les fonds marins de cette région pourraient receler environ 1,7 milliard de barils de pétrole et 9 700 milliards de pieds cubes de gaz (Amsellem, 2016). Cette découverte représentait pour le Liban une opportunité significative de diminuer son déficit public considérable, qui s'élevait à 58 milliards de dollars en janvier 2013, soit 158 % de son produit intérieur brut (Sayah, 2017).

Le Liban, confronté à une crise économique sans précédent, envisage ces ressources comme une bouée de sauvetage potentiellement salvatrice pour redresser son économie. L'exploitation de ces ressources pourrait non seulement apporter un soulagement financier considérable mais aussi renforcer significativement la stature du Liban sur les scènes régionale et internationale. Cependant, cette opportunité se trouve entravée par l'absence de délimitations maritimes clairement établies avec Israël (Rovri, 2021).

De son côté, Israël, qui a déjà fait des avancées significatives dans l'exploitation des ressources énergétiques offshore, perçoit ces découvertes comme une extension logique de ses efforts

déployés pour garantir son autonomie énergétique. Pour Israël, la sécurisation de ces ressources représente non seulement un enjeu économique majeur mais également une question stratégique de premier ordre, dans un contexte où la géopolitique de l'énergie acquiert une importance grandissante.

L'absence d'un accord formel, avant le 27 octobre 2022, sur la délimitation maritime entre ces deux Etats a alimenté un niveau de tensions très élevé. Chacune des parties revendique des zones de chevauchement, en s'appuyant sur des interprétations divergentes du droit de la mer. Par ailleurs, les conséquences de cette situation dépassent largement les frontières du Liban et d'Israël, attirant l'attention des puissances mondiales et régionales qui cherchent à sécuriser leurs intérêts énergétiques et géostratégiques dans cette importante partie de la Méditerranée. Ainsi, la découverte de ces ressources off-shore pourrait soit inaugurer une ère inédite de coopération régionale, soit aggraver un conflit déjà intriqué, selon la manière dont les différentes parties prenantes choisissent de naviguer dans ces eaux politiques et diplomatiques agitées. La résolution de ce conflit nécessitera une réelle diplomatie, une compréhension mutuelle des enjeux en jeu, et un engagement ferme en faveur de la solution pacifique pour toutes les parties impliquées, sachant que chaque partie et chaque acteur poursuit ses propres objectifs et intérêts.

1.2. Les négociations et les efforts de médiation

Depuis la découverte des ressources offshore, le Liban et Israël ont engagé des négociations et ont été impliqués dans des efforts de médiation pour résoudre leur différend maritime. Des organisations internationales et des pays tiers, tels que les États-Unis, ont tenté de faciliter des accords entre les deux parties. Cependant, les divergences géopolitiques, les questions de souveraineté, les situations internes et les tensions politiques régionales ont compliqué les négociations et ont rendu difficile l'aboutissement d'un compromis.

1.2.1. Les tentatives diplomatiques de résolution du différend maritime entre le Liban et Israël

Au cours des dernières années, de nombreuses initiatives diplomatiques ont été déployées dans le but de dénouer le différend maritime complexe entre le Liban et Israël. Malgré ces efforts, la situation est restée inextricable, avant la conclusion de l'accord final en octobre 2022, principalement en raison du refus du Liban à s'engager dans des négociations directes avec Israël. Cette posture a considérablement limité les possibilités de parvenir à une résolution pacifique du conflit. Cette impasse est survenue, toutefois, dans un contexte régional marqué

par la conclusion de protocoles bilatéraux pour la délimitation des frontières maritimes en Méditerranée, notamment les accords conclus entre Chypre et le Liban en 2007, ainsi qu'entre Chypre et Israël en 2010. Ainsi, une série de tentatives pour apaiser les tensions par le biais de pourparlers indirects entre Israël et le Liban, entre 2011 et 2012, n'a pas produit les résultats escomptés.

L'intensification du conflit a été exacerbée par une série de propos formulés par le Liban dans des notes diplomatiques adressées au Secrétaire général des Nations Unies, à la suite de la signature de l'accord Israël-Chypre en 2010. En effet, dans une note datée du 20 juin 2011, le ministre libanais des Affaires étrangères et des Émigrés, Adnan Mansour, a exprimé des griefs spécifiques contre cet accord, en qualifiant Israël de "puissance occupante" (Drevet, 2016). Cette rhétorique, perçue comme offensante par Israël, révèle les profondes divergences politiques qui ont entravé la résolution de ce qui aurait pu être, sous d'autres circonstances, un différend frontalier maritime typique.

Entre 2011 et 2018, dans des notes diplomatiques, Israël réaffirme son engagement envers le dialogue et la coopération avec les États voisins, en accord avec les principes du droit de la mer. Parallèlement, le Liban a réitéré son attachement au droit international, en particulier aux dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer relatives à la délimitation des frontières de ses espaces marins.

Dans ce contexte complexe, plusieurs initiatives diplomatiques, y compris celle de médiation par les Nations Unies, ont été entreprises. Des envoyés spéciaux ont été désignés pour faciliter les discussions entre les parties et œuvrer à la recherche d'un accord satisfaisant pour tous. Outre les Nations Unies, d'autres acteurs régionaux et internationaux, dont l'Union européenne, ont apporté leur soutien diplomatique et technique, proposant des mécanismes de médiation et des conseils stratégiques pour aboutir à un accord mutuellement bénéfique (Issa, 2019).

1.2.2. Les défis rencontrés dans la recherche d'une résolution diplomatique

Avant octobre 2022, dans la zone de la Méditerranée orientale, englobant des pays tels que la Grèce, la Turquie, l'Égypte, Israël, le Liban, la Syrie et Chypre, il existait environ 1.223 milles marins de frontières maritimes non définies et non délimitées faute d'accords ou de traités (Baroudi, 2020). Chypre se distingue par le fait qu'elle a partiellement résolu cette question, en signant un accord avec l'Égypte en 2003, suivi d'un autre avec Israël en 2010. Ce contexte, marqué également par la découverte du champ gazier Tamar 2 par Israël en 2009, a poussé le Liban à se rétracter de la ratification d'un accord préliminaire de délimitation avec Chypre initié



en 2007. Le Liban estime que cet accord lui fait perdre 860 km² de sa Zone Économique Exclusive (ZEE).

Au même titre que le Liban, Israël dépend fortement des importations énergétiques et dispose de peu de ressources naturelles. Israël, qui entretient des relations tendues avec ses voisins, voit dans l'exploitation de nouveaux gisements une opportunité pour renforcer sa sécurité énergétique. Pour explorer ces potentiels d'hydrocarbures, le Liban a signé deux accords avec Total pour des opérations de forage dans les blocs 4 et 9, en collaboration avec ENI et Novatek. Le forage exploratoire dans le Bloc 4, situé à 30 km de Beyrouth, a commencé fin février 2020 et s'est achevé en avril sans découvrir de réservoir, malgré la présence de traces d'hydrocarbures. L'espoir s'est alors tourné vers le Bloc 9, situé au sud du pays et prévu pour une exploration en mai 2021, mais ce dernier chevauche avec la zone contestée avec Israël (Gemayel, 2023).

Les tentatives de médiation des États-Unis en 2010 ont abouti à une proposition de délimitation attribuant 55% de la zone au Liban et 45% à Israël, une solution intermédiaire connue sous le nom de ligne Hof, du nom du médiateur américain. Cependant, le Liban a rejeté cette proposition en 2020, arguant qu'elle ne respectait pas le droit international et appelant à une redéfinition par des experts internationaux. Malgré les nombreuses tentatives diplomatiques déployées, la résolution du différend maritime entre le Liban et Israël reste un défi complexe. Plusieurs facteurs compliquent la recherche d'une solution mutuellement acceptable.

Tout d'abord, l'état de guerre entre les deux pays complique les pourparlers. Des différends historiques et territoriaux plus larges ont créé une méfiance profonde et une polarisation entre les deux parties, rendant difficile la construction d'une confiance mutuelle nécessaire à la conduite de négociations et à l'aboutissement à un accord. De plus, l'incertitude quant à la situation politique au Liban a également entravé la recherche d'une résolution. Les tensions internes et les bouleversements politiques au Liban ont affaibli sa position de négociation et rendu difficile la formation d'une position unifiée et cohérente dans ces négociations (Rovri, 2021).

Encore, les enjeux économiques liés aux ressources naturelles ont également compliqué les discussions. Les deux pays ont de solides intérêts économiques dans l'exploitation des réserves de gaz naturel, ce qui a conduit à des revendications concurrentes et à des désaccords persistants sur la délimitation des frontières maritimes. Cependant, l'espoir repose sur les engagements continus des États Unies et des acteurs régionaux et internationaux afin de contribuer à une résolution pacifique de ce différend maritime.

2. Le Cadre juridique et les revendications des parties

Sur le plan juridique, plusieurs principes et conventions internationales sont pertinents pour résoudre ce différend, tels que la souveraineté des États sur leurs eaux territoriales et leurs ZEE et la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM). En outre, la délimitation des frontières maritimes repose sur des méthodes, telles que l'équidistance et sur des principes tels que l'équité, en prenant compte notamment des facteurs géographiques.

2.1. Cadre juridique de la délimitation des frontières maritimes entre le Liban et Israël

Malgré l'existence de la Convention de 1982, de nombreux États se heurtent à des différends maritimes, en particulier lorsqu'il s'agit de tracer les lignes de séparation entre espaces maritimes chevauchants. Ces différends peuvent être source de tensions politiques et économiques entre les pays concernés. Pour résoudre ces différends, les États ont plusieurs options. Ils peuvent négocier directement en vue de parvenir à un accord bilatéral sur la délimitation de leurs frontières maritimes. Ils peuvent également recourir à des mécanismes de règlement des différends tels que l'arbitrage ou la médiation.

2.1.1. Droit international

La détermination des frontières maritimes au sein du cadre juridique international incarne une démarche essentielle par laquelle les États définissent et formalisent les contours de leurs espaces marins. Cette procédure revêt une importance capitale, en ce qu'elle touche à la souveraineté territoriale, à l'exploitation des ressources naturelles et à la sécurité maritime des États. Elle englobe la démarcation des eaux territoriales, des ZEE, ainsi que des plateaux continentaux. Afin de mener à bien cette tâche complexe et délicate, plusieurs principes et normes directeurs du droit international maritime sont couramment adoptés, garantissant ainsi une approche équilibrée et juste.

Il s'agit, tout d'abord, de la méthode de l'équidistance qui se base sur le tracé d'une ligne médiane, assurant ainsi une distribution égale des zones maritimes entre les États riverains. Ensuite, la délimitation se fait dans le respect du principe de l'équité, en prenant en compte différents facteurs tels que la géomorphologie des côtes, la présence d'îles, la proximité des territoires, les enjeux économiques, ainsi que les droits historiques, dans le but de parvenir à une solution qui soit à la fois juste et équitable pour toutes les parties concernées.

En pratique, la délimitation des frontières maritimes est souvent le fruit de négociations bilatérales minutieuses. Cependant, faute d'accord, les différends peuvent être soumis à des

instances internationales spécialisées dans la résolution de conflits, telles que les tribunaux internationaux.

2.1.2. Législations nationales

Concernant la République du Liban, les dispositions légales et réglementaires applicables aux frontières maritimes s'inscrivent principalement dans le cadre du droit international et des accords bilatéraux. La République a ratifié divers instruments internationaux, dont la CNUDM. Avant la ratification de la CNUDM, le Liban avait soumis à l'ONU en 1983, suite à l'adoption du décret n° 138 du 7 septembre, une déclaration établissant que ses eaux territoriales s'étendent sur 12 milles marins depuis la côte, définie par la ligne de basse mer. Cette mesure est essentielle pour la détermination précise des frontières maritimes. Cependant, les administrations libanaises successives n'ont pas procédé à cette délimitation.

En juillet et octobre 2010, le Liban a soumis à l'ONU un rapport portant les coordonnées de la ZEE, bien avant la publication du décret n°3416, du 16 novembre 2011 relatif à la délimitation des frontières de la zone en question et qui s'étend sur 22.700 km. En 2017, les autorités libanaises ont divisé la zone, par décret n°42 du 19 janvier, en 10 blocs aux fins d'exploitation. En 2018, le Liban a adopté un décret présidentiel délimitant ses frontières maritimes avec Israël (Hamad, 2021), ce qui a suscité des tensions, puisque Israël a soutenu que ce décret empiétait sur ses droits souverains en mer.

En parallèle, bien que l'État d'Israël ne soit pas partie à la CNUDM, il est néanmoins partie à la Convention de Genève sur le plateau continental de 1958. Plus important encore, Israël est lié par le droit international coutumier, tel qu'il est reflété dans la CNUDM, notamment par les articles définissant les zones maritimes, ainsi que les devoirs et les droits y afférents. De ce fait, il a établi ses lois et réglementations relatives aux frontières maritimes, en s'inspirant du droit international, des accords bilatéraux, et notamment des dispositions de la CNUDM. À l'instar du Liban, Israël revendique une ZEE s'étendant de 200 milles nautiques conventionnels.

La législation israélienne de 1956, modifiée en 1990, définit une zone territoriale de 12 milles nautiques, étendue précisée par la loi d'interprétation de 1981. En outre, la loi de 1953, en accord avec la convention de 1958, attribue à Israël la juridiction sur le plateau continental au-delà de ses eaux territoriales pour l'exploitation des ressources naturelles, sans affecter le statut de haute mer des zones concernées. Israël a également établi une ZEE en Méditerranée⁴, bien qu'une réglementation spécifique reste à élaborer.

⁴ Israël a déposé une "Liste de coordonnées géographiques pour la délimitation de la limite nord de la mer territoriale et de la Zone Economique Exclusive de l'État d'Israël" le 12 juillet 2011. La liste est le reflet d'une décision gouvernementale No. 3452 (10 juillet 2011).

2.2. Les revendications territoriales des deux parties

Les revendications territoriales entre le Liban et Israël concernant leur différend maritime portent principalement sur une zone maritime appelée le bloc 9. Cette zone est située au large des côtes libanaises et recèle des ressources naturelles telles que le gaz naturel.

2.2.1. Les revendications du Liban

Pour défendre ses intérêts en la matière, le Liban met en avant le droit souverain de chaque État de fixer ses frontières terrestres et maritimes conformément au cadre établi par le droit international et, ce, dans un esprit de respect mutuel entre États. Il souligne que cette prérogative souveraine doit permettre de tracer une frontière maritime juste et reconnue avec Israël (Al Tannoury, 2022) et se réfère à des éléments géographiques précis, tels que la configuration topographique des fonds marins, les caractéristiques hydrographiques des zones en question et la continuité naturelle des territoires terrestres vers la mer, tout en insistant sur l'importance de ces éléments pour établir des frontières équitables et claires, évitant ainsi les interprétations arbitraires qui pourraient mener à des conflits.

Le Liban se réfère explicitement aux dispositions de la CNUDM, à laquelle il est Partie, pour étayer ses revendications et argue que les principes énoncés dans cette convention soutiennent sa position et offrent une base légale pour la détermination d'une frontière maritime juste avec Israël, conformément aux normes internationalement reconnues. Il cherche une répartition équitable des ressources naturelles, spécialement les gisements pétrolifères et gaziers potentiellement riches dans la zone disputée. Le Liban avance que la délimitation précise des frontières maritimes est cruciale pour garantir que les deux États puissent bénéficier de manière juste et proportionnelle des ressources présentes dans leurs ZEE respectives.

Enfin, le Liban prône le recours au dialogue et à la négociation comme voies privilégiées pour résoudre le différend frontalier maritime avec Israël et souligne que l'engagement constructif et la recherche d'un accord mutuellement bénéfique sont essentiels pour la stabilité et la coopération régionales et pour prévenir les tensions et les conflits.

2.2.2. Les revendications d'Israël

Les revendications d'Israël concernant la délimitation des frontières maritimes avec le Liban ont trait à des arguments juridiques, historiques et économiques. En premier lieu, Israël met en avant la légitimité et la reconnaissance internationale de ses frontières terrestres existantes avec le Liban comme fondement pour prolonger ces démarcations en mer, en suivant le principe de prolongation naturelle, tout en conservant la continuité et la cohérence des limites nationales.



Israël soutient que cette extension en mer jusqu'à une distance équivalente, en accord avec ce principe, permettrait d'assurer une délimitation juste et prévisible des zones maritimes (Guillot, 2007). Israël invoque les droits et principes prévus par le droit international, notamment ceux de la CNUDM et affirme que sa ZEE devrait s'étendre à 200 milles marins. Il met également en avant des preuves sur la présence de ressources énergétiques précieuses, en particulier des gisements de gaz naturel, dans les zones contestées et considère que le potentiel économique et stratégique de ces ressources lui confère le droit d'explorer et d'exploiter ces zones maritimes, dans le cadre de sa souveraineté et de son développement économique. Cette revendication est soutenue par des investissements significatifs dans l'exploration et l'exploitation énergétique, ainsi que par la nécessité de sécuriser l'approvisionnement énergétique national. Par ailleurs, Israël se base sur des précédents juridiques établis par des accords de délimitation maritime conclus avec d'autres pays de la région, notamment Chypre et estime que ces accords pourraient servir de référence et de départ pour le tracé des frontières maritimes avec le Liban, offrant ainsi un cadre pour une solution négociée et équitable.

Du fait que les revendications d'Israël et du Liban s'appuient sur des arguments qui visent à maximiser et à partager leurs intérêts respectifs, la résolution de ce différend nécessite une approche qui concilie les principes du droit international avec la volonté de parvenir à un accord mutuellement acceptable et équitable, dans le but de préserver la stabilité et de promouvoir la coopération dans la région.

3. Le processus des négociations de l'accord du 27 octobre 2022 et ses implications

Après plusieurs mois d'intenses tractations et de négociations ardues, Israël et le Liban ont conclu, le 27 octobre 2022, un accord visant à établir leurs ZEE. Cet accord représente une étape cruciale dans la tendance croissante à la délimitation maritime et à la coopération politique et sécuritaire entre ces deux nations et dans la région. Il s'agit d'une réalisation sans précédent, ouvrant la voie à des interactions transfrontalières plus harmonieuses et productives. Si cet accord est mis en œuvre avec sincérité et engagement, il pourra non seulement promouvoir la paix et la prospérité entre Israël et le Liban, mais également contribuer à l'instauration de la stabilité et à la promotion du développement de toute la région méditerranéenne orientale.

3.1. Le processus des négociations et les principaux points de l'accord

Le processus de négociation menant à l'accord a été le résultat d'efforts soutenus et de rencontres clés avec les parties impliquées, entamées par des discussions discrètes avec des représentants des deux pays pour jeter les fondations de ce processus de négociation, permettant d'aborder les

questions les plus sensibles et de poser les jalons d'une entente future. Au fil des mois, des négociations officielles ont été organisées, réunissant des délégations diplomatiques du Liban et d'Israël avec des médiateurs internationaux.

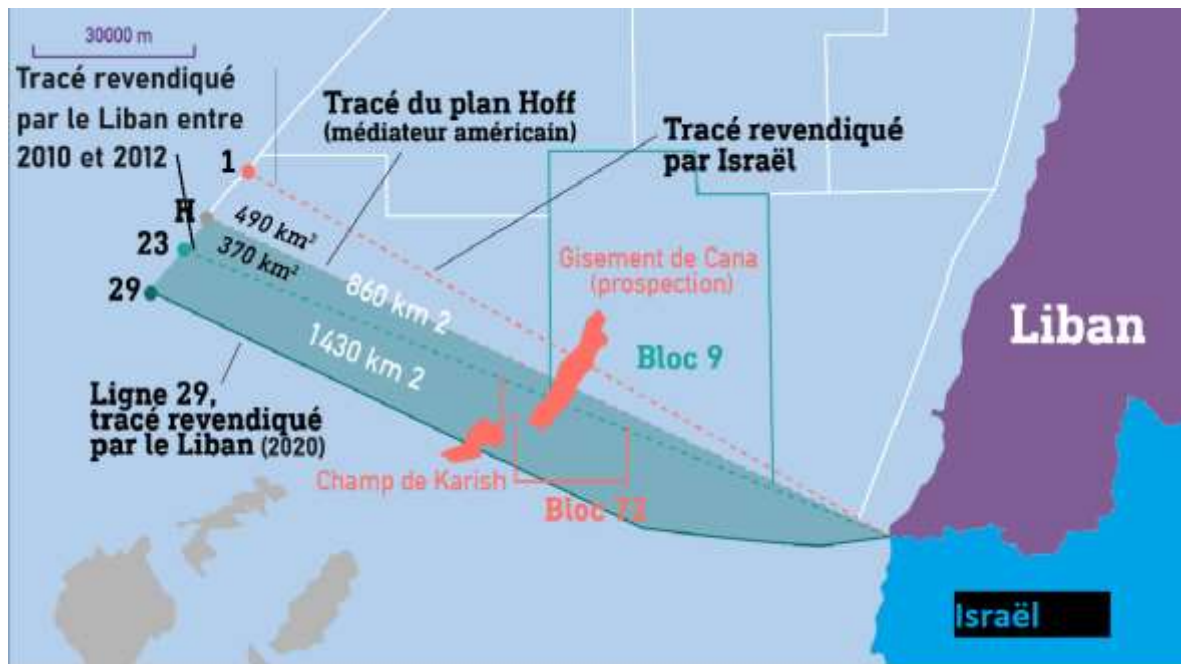
3.1.1. Genèse d'un accord en situation complexe

Le règlement du différend maritime entre deux pays officiellement en guerre, en raison de la persistance de conflits territoriaux historiques n'est pas une tâche facile, d'autant plus qu'un de ces deux belligérants n'est nullement disposé à s'inscrire dans des pourparlers qui seraient interprétés comme une reconnaissance de l'autre. Ainsi, le processus de négociation qui a abouti à l'accord représente un exemple remarquable d'efforts diplomatiques soutenus, combinant des discussions discrètes et de négociations officielles et impliquant une diversité d'acteurs allant des représentants gouvernementaux aux experts en droit international.

Dans le cadre d'une tentative de médiation initiée en 2010 par les États-Unis pour résoudre le différend entre les deux pays, Fredrick C. Hof, représentant du Département d'État américain, a avancé une proposition de délimitation territoriale désignée « ligne H» (carte ci-dessous). Cette proposition envisageait une répartition de la zone contestée attribuant 55 % au Liban et 45 % à Israël (Frébert, 2021). Une telle répartition, bien qu'elle révèle une absence de fondement juridique solide pour les revendications d'Israël, met également en lumière une certaine partialité dans l'approche de médiation adoptée par les États-Unis. Le Liban a rejeté catégoriquement cette proposition de division, une position qu'il a maintenue jusqu'à ce que les turbulences politiques internes, exacerbées par la crise syrienne, mettent en suspens toute discussion à ce sujet.

Cette proposition envisageait une répartition de la zone contestée attribuant 55 % au Liban et 45 % à Israël (Frébert, 2021). Une telle répartition, bien qu'elle révèle une absence de fondement juridique solide pour les revendications d'Israël, met également en lumière une certaine partialité dans l'approche de médiation adoptée par les États-Unis. Le Liban a rejeté catégoriquement cette proposition de division, une position qu'il a maintenue jusqu'à ce que les turbulences politiques internes, exacerbées par la crise syrienne, mettent en suspens toute discussion à ce sujet.

Carte : Tracés proposés pour délimiter les frontières maritimes entre Israël et le Liban



Source : <https://www.middleeasteye.net/fr/actu-et-enquetes/liban-israel-accord-frontiere-maritime-exploitation-gaz-energie-cana-karish>

Entre 2017 et 2018, dans un contexte caractérisé par une fragilisation de sa légitimité politique, le Liban a cherché à raviver l'intérêt pour la question maritime, soulignant le potentiel économique lié aux ressources pétrolières et gazières présentes dans ses fonds marins. Ce qui s'est notamment manifesté par l'attribution de licences d'exploitation pour les blocs maritimes numéro 4 (central) et 9 (sud-frontière) à un consortium international composé de Total (France), ENI (Italie) et Novatek (Russie).

L'automne 2020 a marqué le renouveau des initiatives diplomatiques sous l'égide des États-Unis, avec l'établissement d'un « accord-cadre » pour la conduite des négociations qui ont été marquées par la présentation par le Liban d'une proposition alternative, basée sur un tracé de 2011 élaboré par l'Office hydrographique britannique et aligné sur les principes d'équidistance de la CNUCD, minimisant l'importance de l'îlot israélien de Tekhelet. Cette initiative aboutit à la définition d'une nouvelle frontière maritime, nommée ligne 29 étendant la revendication territoriale libanaise de 860 à 1430 km² et empiétant sur le champ gazier israélien de Karish. Cette évolution n'était pas bien accueillie par Washington, ni par Tel Aviv, ce qui a entraîné un gel des négociations en décembre 2020. L'intervention d'Amos Hochstein en automne 2021, en tant que nouveau négociateur américain, traduit l'intention de l'administration Biden de progresser sur cette question et d'exercer une pression sur les parties en conflit.



Israël a accepté l'idée d'inclure le champ gazier de Cana sous souveraineté libanaise, malgré l'incursion dans sa ZEE, tout en proposant une modification de la démarcation frontalière et une gestion conjointe des ressources du champ de Cana. La souveraineté libanaise sur le champ de Cana est finalement reconnue en échange de royalties versées à Total Energies, chargée de l'exploitation. Les négociations ont abouti à un compromis comprenant une « zone tampon » entre les deux lignes maritimes.

Les détails de ces négociations, tenues à huis clos, et les facteurs contribuant à l'accord final restent à analyser plus en profondeur. Toutefois, il est évident que les perspectives économiques d'un accord ont joué un rôle clé dans les discussions, les deux parties cherchant à sécuriser un cadre leur permettant d'exploiter les ressources gazières dans leurs ZEE respectives.

3.1.2. Le contenu de l'accord

Après de longues années de négociations informelles et intensives orchestrées sous la supervision des États-Unis, un accord historique désigné « accord maritime entre l'État d'Israël et la République libanaise » qui fixe la frontière maritime entre les deux parties a été conclu en octobre 2022. La ligne 23, établie par Hochstein, devient ainsi la frontière maritime officielle entre les deux pays (carte ci-dessus).

L'accord n'est pas un document signé par les deux parties. Il a pris la forme de lettres échangées entre le médiateur américain avec d'un côté le président libanais et de l'autre côté le premier ministre israélien. Ces deux responsables ont été saisis par le même document, qui comprend deux parties, l'une portant sur la délimitation de la frontière maritime et l'autre relative à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures, avec des annexes portant les listes des coordonnées des lignes extérieures de la mer territoriale et de la ZEE de chaque pays.

Les deux parties ont été invitées à confirmer selon le même modèle de lettres l'approbation de l'accord et à déposer auprès de l'ONU la liste des coordonnées de leurs zones maritimes respectives telles que stipulée dans l'accord conclu. Une cérémonie a été organisée dans les locaux de la Force Intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) à Naqoura pour remettre au médiateur américain les lettres d'approbation de l'accord.

L'accord en question n'est pas le seul à être conclu entre Israël et le Liban. En effet, un accord d'armistice a été signé entre les deux pays, le 23 mars 1949, en vue d'instaurer un cessez-le-feu et d'établir une ligne de démarcation qui sépare les forces militaires des deux parties et se prolonge dans la mer territoriale. L'accord d'octobre 2022 présente les contours précis de la frontière, décrivant les coordonnées géographiques de la ligne 23 qui serviront de référence



pour tous les aspects liés à la démarcation frontalière. De plus, il énonce clairement les droits et les responsabilités des deux parties en ce qui concerne l'exploitation des ressources maritimes situées le long de cette frontière. L'accord reconnaît la valeur économique et environnementale des ressources maritimes présentes dans cette zone, tout en soulignant la nécessité de les exploiter de manière responsable et durable. Il prévoit donc des mécanismes de coopération et de partage équitable des bénéfices, afin d'assurer une utilisation rationnelle et respectueuse de ces ressources. En outre, cet accord favorise une coopération renforcée entre Israël et le Liban dans le domaine de la sécurité maritime. Les deux pays s'engagent à œuvrer ensemble pour prévenir les menaces transfrontalières, telles que la piraterie, le trafic illicite et la pollution marine. Des mécanismes de coordination seront mis en place pour faciliter les échanges d'informations et la coordination des actions visant à protéger les intérêts communs. Cet accord historique marque une avancée significative dans les relations entre Israël et le Liban, ouvrant la voie à de nouvelles opportunités de coopération et de développement. Il témoigne de la volonté des deux pays de résoudre pacifiquement leurs différends et de favoriser la stabilité régionale. Cet accord ne représente pas seulement une réalisation diplomatique majeure, mais il constitue également un exemple positif pour d'autres régions confrontées à des différends territoriaux et maritimes. Il démontre la faisabilité d'une résolution pacifique des conflits par le dialogue, la négociation et la volonté politique.

3.2. Les conséquences de l'accord

L'accord de 2022 sur la délimitation maritime entre le Liban et Israël constitue un jalon majeur aux répercussions politiques et sécuritaires profondes pour les deux pays ainsi que pour la région. Politiquement, cet accord représente une avancée vers la normalisation des relations entre deux États longtemps en conflit, créant ainsi un précédent pour la résolution pacifique des différends frontaliers dans la région. Sur le plan sécuritaire, la clarté apportée par cet accord diminue les risques de confrontations militaires liées aux disputes territoriales, contribuant ainsi à la stabilité régionale. Cependant, l'impact de la guerre actuelle entre Israël et le Hezbollah sur l'avenir de cet accord ne peut être sous-estimé. Les hostilités actuelles risquent de remettre en question les gains de stabilité et de coopération réalisés, entraînant une suspension ou une renégociation des termes de l'accord. Les tensions militaires et politiques exacerbées par le conflit peuvent compromettre la confiance mutuelle. Ainsi, bien que la délimitation maritime entre le Liban et Israël ait le potentiel d'influencer positivement la dynamique géopolitique du

Moyen-Orient, l'avenir de cet accord reste incertain face aux turbulences provoquées par la guerre entre Israël et le Hezbollah.

3.2.1. Les implications politiques et sécuritaires

L'accord, délimitant les frontières maritimes entre le Liban et Israël, représente une avancée notable dans la dynamique géopolitique du Moyen-Orient, ouvrant des perspectives inédites d'apaisement et de collaboration entre deux nations traditionnellement en conflit. Ce moment historique transcende une simple progression vers la normalisation des relations. Il met également en exergue le rôle croissant des enjeux économiques et sécuritaires dans la diplomatie contemporaine, notamment dans le contexte de la gestion des ressources naturelles et de la sécurisation des frontières maritimes. Sur le plan académique, cet accord s'impose comme un cas d'étude exemplaire de la diplomatie liée à l'énergie, illustrant la manière dont les impératifs économiques, à savoir l'exploration et l'exploitation des ressources énergétiques marines, peuvent servir de levier pour surmonter les divisions politiques.

Cet accord révèle la nature et la portée de la diplomatie moderne, selon laquelle les États sont contraints de négocier des compromis sur des questions de souveraineté pour accéder à des ressources stratégiques. La recherche d'un équilibre entre revendications territoriales et bénéfices économiques mutuels reflète un pragmatisme accru dans les affaires internationales, où les avantages économiques peuvent potentiellement engendrer des relations plus harmonieuses et stables.

Toutefois, le débat au Liban autour de cet accord met en lumière les défis de gouvernance et de légitimité rencontrés lors de la prise de décisions stratégiques. Les inquiétudes relatives à la transparence et à l'inclusivité des négociations soulignent l'importance de renforcer les mécanismes de gouvernance pour assurer que de telles décisions soient le reflet d'un consensus national et protègent les intérêts nationaux. Cette situation accentue le besoin de méthodes participatives dans la gestion des ressources naturelles, afin de garantir une répartition équitable des bénéfices et de maintenir la légitimité des accords auprès de toutes les parties concernées.

En matière de sécurité régionale, bien que l'accord puisse réduire le risque de confrontations en définissant clairement les frontières maritimes, il ne règle pas l'ensemble des litiges territoriaux. Les frontières terrestres restent une source de tension potentielle, exigeant une vigilance et des efforts de négociation continus pour éviter l'apparition de nouveaux désaccords susceptibles d'affecter les progrès réalisés. La situation sécuritaire au Moyen-Orient demeure complexe, caractérisée par une multitude de conflits et d'alliances, où les accords bilatéraux comme celui-

ci jouent un rôle capital mais insuffisant à eux seuls pour garantir une paix durable (Bayramzadeh, 2017).

L'impact de cet accord dépasse les relations bilatérales, affectant les dynamiques régionales dans leur ensemble et soulevant des interrogations sur le redéploiement des influences et les stratégies des puissances internationales dans la région. Ses implications pour la coopération régionale, la compétition pour les ressources et les alliances politiques sont significatives, nécessitant une évaluation approfondie pour appréhender pleinement son effet sur la géopolitique régionale.

Les leçons tirées de cette expérience enrichissent le cadre théorique sur la résolution des conflits, la diplomatie de l'énergie et la gouvernance des ressources naturelles, offrant des perspectives précieuses pour les acteurs et les chercheurs engagés dans les efforts de pacification et le développement durable dans les zones de conflit.

3.2.2. Les répercussions économiques et les enjeux environnementaux

L'une des implications économiques les plus significatives de cet accord concerne l'exploitation des ressources naturelles offshore, en particulier les réserves de gaz naturel dans la région. Les deux pays pourront désormais développer les champs gaziers et pétroliers situés dans leurs zones maritimes respectives, ce qui ouvrirait de nouvelles opportunités économiques et créerait des emplois dans le secteur de l'énergie. La coopération dans le secteur de l'énergie, en particulier dans l'exploitation des ressources en gaz naturel, pourrait créer des partenariats commerciaux solides entre le Liban et Israël. Cela pourrait également stimuler l'industrie locale de traitement et de distribution du gaz naturel, permettant aux deux pays de bénéficier d'une source d'énergie plus propre et plus abordable.

Toutefois, cet accord est de nature à renforcer la puissance d'Israël ce qui pourrait susciter des inquiétudes chez certains acteurs régionaux, craignant une consolidation de la position d'Israël dans la région. Cet accord est susceptible de dynamiser les relations commerciales entre les deux pays. La coopération dans le domaine de l'énergie est perçue comme un moteur pour le commerce bilatéral, simplifiant l'échange de biens et services liés à ce secteur. Ce qui pourrait également attirer des investissements étrangers dans diverses activités économiques, incluant mais ne se limitant pas au tourisme, à l'immobilier et aux technologies de l'information. L'accord en question a le potentiel d'améliorer la stabilité régionale et, par conséquent, de favoriser l'attrait des investissements internationaux, aidant ainsi au développement économique de la région. Il convient de mentionner que l'effet économique de cet accord



dépend essentiellement de sa mise en œuvre effective et de la manière dont les deux pays relèveront les défis liés à son application. En outre, la délimitation des frontières maritimes peut créer un environnement de confiance mutuelle, encourager la coopération économique dans divers secteurs et, par conséquent, favoriser la création d'emplois, augmenter le commerce bilatéral et stimuler la croissance économique.

S'agissant des aspects environnementaux, l'accord obtenu est susceptible de contribuer à faire face aux enjeux environnementaux, notamment la gestion des ressources naturelles, la conservation de la biodiversité marine et la prévention de la pollution. La coopération entre les deux pays est essentielle pour assurer une protection adéquate de l'environnement marin méditerranéen et est de nature à contribuer à la promotion de la paix et de la stabilité dans la région.

4. Les réactions et devenir de l'accord

Les réactions régionales et internationales à l'accord de délimitation des frontières maritimes entre Israël et le Liban ont été variées. Plusieurs pays voisins et acteurs régionaux ont salué cette avancée comme un pas positif vers la stabilité et la coopération dans la région. L'Union Européenne et les États-Unis ont exprimé leur soutien, voyant dans cet accord une opportunité de renforcer la sécurité énergétique et la paix au Moyen-Orient. Cependant, certains groupes et pays restent sceptiques quant à la mise en œuvre effective de cet accord et ses impacts à long terme.

4.1. Les réactions régionales et internationales

La conclusion de l'accord a suscité de nombreuses réactions traduisant par leurs natures les attitudes de chacun des acteurs internes ou internationaux concernés et reflétant leurs intérêts individuels ou communs. Certaines continueront d'exprimer leur désapprobation, tandis que d'autres soutiendront son rôle dans la promotion de la stabilité régionale.

4.1.1. Les réactions locales et régionales

Au Liban, la réaction n'était pas uniforme. En Israël, il est accueilli positivement. Les positions des pays arabes sont mitigées, oscillant entre inquiétudes et neutralité pragmatique. L'Iran et le Hezbollah ont exprimé leur opposition au contenu de l'accord.

Les réactions au Liban ont été très diverses, allant de vives critiques à un soutien affirmé. Certains acteurs politiques et membres de la société civile ont exprimé leur préoccupation profonde quant à l'impact potentiellement dévastateur de cet accord sur la souveraineté nationale et les intérêts libanais à long terme. Cependant, d'autres ont salué le compromis



comme une avancée historique vers la résolution pacifique des contentieux frontaliers. Ils espèrent fermement que cet accord permettra de sceller et de consolider durablement les relations entre le Liban et ses voisins, contribuant ainsi à la stabilité régionale. Cette approbation met en évidence la reconnaissance de la nécessité de trouver des solutions pacifiques et négociées aux différends, plutôt que de se livrer à des tensions constantes et potentiellement dangereuses. Ces réactions contrastées témoignent de la complexité de la situation politique dans laquelle le Liban est plongé depuis de nombreuses années.

En Israël, les réactions ont été plutôt marquées par un soutien généralisé au gouvernement. De nombreux responsables politiques, experts et analystes ont unanimement salué cet accord sans précédent comme une avancée significative vers la stabilité régionale et la promotion de la paix. Ils ont souligné l'importance de la coopération étroite avec le Liban dans la réalisation de projets énergétiques communs, ouvrant ainsi la voie à de nouvelles opportunités de développement économique et à une sécurité renforcée pour Israël. Cependant, quelques voix dissidentes ont exprimé certaines inquiétudes quant à la souveraineté des ressources maritimes d'Israël, craignant que le compromis ne soit pas totalement équitable.

Les positions des pays arabes vis-à-vis de l'accord sont variées et complexes. Certains pays, par exemple l'Arabie Saoudite et les Émirats Arabes Unis, ont choisi de prendre une approche neutre et diversifiée afin d'exprimer leur soutien à la stabilité régionale, tout en restant pleinement attentifs aux préoccupations et aux défis inhérents à l'unité arabe. D'un autre côté, des pays tels que la Syrie et l'Irak ont vivement manifesté leurs inquiétudes et leurs appréhensions, en mettant en avant des principes de solidarité arabe, ainsi que la nécessité impérieuse de protéger les intérêts économiques et sécuritaires de la région. La Jordanie et l'Égypte ont fait preuve d'une approche pragmatique et nuancée du fait qu'elles cherchent avant tout à maintenir de bonnes relations diplomatiques et cordiales avec toutes les parties impliquées dans l'accord, tout en préservant jalousement leur propre sécurité et leurs intérêts nationaux et continuant de jouer un rôle actif dans la promotion de la paix et de la stabilité régionale.

L'Iran a vivement exprimé son rejet catégorique de cet accord, le qualifiant de flagrante violation de la souveraineté du Liban ainsi que de tentative sournoise de vol des précieuses ressources naturelles libanaises. Il a fermement condamné cette entente et a clairement souligné sa détermination à faire face à toutes les conséquences potentiellement graves qui pourraient en découler pour la stabilité de la région. Le Hezbollah, puissant mouvement politique et militaire libanais étroitement lié à l'Iran, a également rejeté avec force cet accord du fait qu'il s'oppose



à tout compromis ou arrangement avec l'État Juif. Il a mis en garde contre les répercussions néfastes que cet accord pourrait avoir sur la stabilité, la sécurité et l'équilibre géopolitique du Moyen-Orient.

4.1.2. Les réactions internationales

Sur la scène internationale, des acteurs majeurs tels que les États-Unis, la Russie, la Chine, les Nations Unies, l'Union Européenne et d'autres organismes et gouvernements du monde ont salué fortement l'accord de délimitation des frontières maritimes entre le Liban et Israël, le considérant comme un vecteur de paix, de stabilité potentielle et de progrès significatifs pour la région. Le président américain Joe Biden a félicité les deux pays pour la conclusion de l'accord qui est de nature à « garantir les intérêts des [deux parties] et ouvrira la voie à une région plus stable et plus prospère »⁵. Le président français Emmanuel Macron, s'est dit émerveillé par les efforts concertés et la détermination sans faille des parties concernées, et les a chaleureusement félicitées pour leur courage et leur persévérance, considérant cette résolution comme un exemple brillant de résolution pacifique des conflits historiques. Il a souligné l'importance capitale de cet accord dans la promotion de la coopération régionale, du dialogue constructif et de l'amitié durable entre les peuples. De son côté, le président russe, Vladimir Poutine, a salué cette avancée majeure comme une étape cruciale vers la consolidation de la stabilité, de la confiance et du respect mutuel dans toute la région. La Chine a également exprimé son soutien total à cet accord historique et a appelé toutes les parties concernées à le respecter scrupuleusement, soulignant son importance pour la prévention des conflits futurs et la promotion de la paix durable. Les Nations Unies ont accueilli cette résolution pacifique avec une profonde admiration et ont qualifié cet accord de modèle unique à suivre par les autres pays en matière de résolution de litiges territoriaux. Enfin, l'Union Européenne a exprimé sa satisfaction et son optimisme concernant cette conclusion positive et a réaffirmé sa volonté de continuer à soutenir activement les efforts visant à promouvoir la coexistence pacifique et la coopération mutuellement bénéfique. Les acteurs politiques, les dirigeants mondiaux et les organisations internationales reconnaissent la volonté inébranlable des parties concernées à parvenir à un consensus et à résoudre pacifiquement les différends frontaliers qui ont persisté pendant des décennies. L'accord représente une étape significative vers la coopération et l'amitié entre le Liban et Israël. La voie vers un avenir durable et prospère est, désormais, tracée et

⁵ Statement by President Joseph R. Biden, Jr on the conclusion of Israel-Lebanon maritime Boundary Dispute ; October 27, 2022. <https://www.whitehouse.gov/briefing-room/statements-releases/2022/10/27/>

nombreux sont ceux qui croient en la concrétisation des avantages de cet accord historique, à moins que des événements ne viennent anéantir cet espoir éphémère.

4.2. Les implications potentielles de la guerre de Gaza sur l'accord

La récente escalade du conflit entre Israël et le Hamas dans la bande de Gaza, ayant été déclenchée le 07 octobre 2023, soulève des questions concernant les conséquences possibles sur la durabilité et la mise en œuvre de l'accord de délimitation des frontières maritimes entre le Liban et Israël.

4.2.1. Le devenir de l'accord :

Depuis le 7 octobre, le sud du Liban et le nord d'Israël sont devenus l'arène d'affrontements d'une intensité modérée entre le Hezbollah et les forces israéliennes. Le sentiment de solidarité avec le Hamas a été exhibé par le Hezbollah pour soutenir ce qu'il appelle la résistance contre l'offensive, et plus tard l'occupation, d'Israël contre la bande de Gaza et ses populations. Ce qui a provoqué la reprise des hostilités entre les deux parties. Bien que le gouvernement libanais tente d'éviter toute confrontation avec son voisin, il ne pourrait rester muet face aux attaques de son territoire par les forces israéliennes.

Une fois adopté, l'accord maritime entre Israël et le Liban a bel et bien produit ses effets juridiques. Le plus important de ces effets et qui fût l'objectif des médiations menées depuis deux décennies est le tracé des frontières maritimes de la mer territoriale et de la ZEE des deux pays voisins. Il est, de ce fait, un accord historique traduisant un succès inédit de la médiation américaine. En transmettant aux Nations Unies la liste des coordonnées de leurs espaces maritimes déterminées conformément à l'accord en question, il est fort exclu que l'une des deux parties soit amenée à revenir sur ses engagements en la matière. En outre, compte tenu des coûts potentiels pour la stabilité régionale ainsi que pour l'économie des deux pays, l'option de révocation de l'accord serait écartée.

Le gouvernement du Liban est le premier qui serait obligé de vouloir préserver la validité de l'accord, au moins du fait qu'il est confronté à des crises économiques et politiques successives et souhaite tirer profit des avantages économiques que l'accord pourrait lui apporter. Le Hezbollah quant à lui pourrait être enclin à s'engager dans une guerre à grande échelle avec Israël (Chedid, 2019). Toutefois, il pourrait éviter une guerre totale pour ne pas nuire aux sites gaziers cruciaux pour l'économie libanaise. Israël ne souhaiterait pas compromettre son statut d'exportateur de gaz et viserait à entretenir des relations constructives avec les autorités libanaises qu'il distingue par rapport au Hezbollah, bras armé de son rival géopolitique, l'Iran.



Les deux parties à l'accord pourraient concourir en commun en vue d'affaiblir la position du Hezbollah et seraient disposées à multiplier les efforts destinés à garantir les conditions de succès de l'implémentation de celui-ci.

4.2.2. L'application de l'accord et perspectives

La rhétorique belliqueuse du Hezbollah et d'Israël occultent de loin les bonnes intentions et volontés ayant suivi la conclusion de l'accord de délimitation, notamment de la part des autorités libanaises et israéliennes. Cet état de fait pourrait entraîner un déplacement des priorités de celles-ci. Avec l'attention médiatique et l'urgence des opérations militaires, les questions liées à la délimitation des frontières maritimes et la coopération autour de l'exploitation des ressources gazières pourraient être reléguées au second plan et, partant, pourrait ralentir le processus de mise en œuvre de l'accord. Ensuite, une escalade, voire une offensive israélienne à grande échelle et ciblant l'ensemble du territoire libanais n'est pas à écarter, si l'on croit les fuites médiatiques des intentions des responsables de l'Etat hébreux. Cependant, des acteurs internationaux, notamment les États-Unis, jouent un rôle clé pour éviter une escalade, en particulier en raison des échéances électorales américaines de 2024.

A ce titre, il n'est pas étonnant de relever que c'est le même Amos Hochstein, qui a pu faire aboutir l'accord sur les frontières maritimes, qui multiplie les navettes entre le Liban et Israël, en vue d'éviter une telle escalade. A cet effet, il propose de réduire partiellement les facteurs de conflit en établissant une frontière terrestre reconnue par les deux parties et en renforçant les capacités de l'armée libanaise⁶ qui demeurent surpassées par la puissance de l'allié de l'Iran, le Hezbollah. Outre leur objectif déclaré de défendre les intérêts de leur allié israélien dans la région, les Etats Unis cherchent à faire valoir leur statut de leadership mondial et de superpuissance auxquels revient la responsabilité de réunir les conditions et facteurs nécessaires d'instaurer et de préserver la paix et la sécurité au moyen orient.

Conclusion :

L'accord d'octobre 2022 marque un tournant historique dans les relations entre les deux pays voisins, Israël et le Liban, ouvrant la voie à une certaine normalisation future des rapports et à une coopération accrue, tout en contribuant significativement à la stabilité régionale. Ce développement intervient dans un contexte où la dynamique de paix est d'autant plus pertinente

⁶ A Conversation with Amos Hochstein. Carnegie Endowment For International Peace, le 30 mai 2004.
<https://carnegieendowment.org/podcasts/carnegie-connects/a-conversation-with-amos-hochstein?center=europe>



et nécessaire, dans une région confrontée à des conflits latents mettant en relief l'urgence de trouver des solutions durables aux conflits prolongés.

L'accord reflète le poids de la diplomatie américaine qui vise par sa médiation l'accès, en toute sécurité, de son allié israélien aux ressources naturelles de la méditerranée orientale. Il a des implications politiques et sécuritaires importantes au niveau régional, suscitant des réactions variées tant de la part des pays arabes que des acteurs internationaux. Ces réactions sont d'autant plus scrutées à la lumière des tensions récentes, soulignant le besoin pressant de stabilité et de dialogue dans la région.

Sur le plan économique, cet accord ouvre des perspectives prometteuses pour l'exploitation des ressources maritimes, notamment les vastes réserves de gaz naturel, offrant un potentiel économique substantiel pour les deux pays. Il favorise également le développement des infrastructures et la création d'emplois, contribuant au développement économique régional. En outre, en résolvant les différends économiques, cet accord pave la voie à une coopération économique élargie, notamment dans les secteurs du commerce, de l'investissement, et du tourisme maritime.

L'avenir de cet accord dépendra fortement de la mise en œuvre réussie des mesures convenues et de la capacité des deux pays à surmonter les défis présents et futurs. Dans ce contexte, le respect des engagements pris et le maintien d'un dialogue constructif entre les parties sont essentiels pour maximiser les bénéfices mutuels de cet accord. De plus, face aux récentes escalades de violence entre Israël et le Hamas/Hezbollah, l'accord devrait résister et être mis en œuvre dans l'intérêt non seulement des deux parties mais également de ceux de la région entière. La communauté internationale est appelée à encourager la préservation de la validité de l'accord et à soutenir sa mise en œuvre en vue de servir d'exemple à suivre pour résoudre les autres conflits existants ou futurs autour de la délimitation des frontières maritimes en méditerranée.

Bibliographie :

- Agreement between the Government of the state of Israel and the Government of the Republic of Cyprus on the delimitation of the economic exclusive zone, https://www.un.org/depts/los/legislationandtreaties/pdf/treaties/cyp_isr_eez_2010.pdf
- Al Tannoury, L. (2022). Les problèmes juridiques à résoudre pour permettre l'extraction et l'exploitation du pétrole au Liban, <https://theses.hal.science/tel-03585531/document> (consulté le 22/01/2024).
- Amsellem, D. (2016) Méditerranée orientale : De l'eau dans le gaz ? pp: 4, 61-72.
- Baroudi R. (2020). « Unlocking Peace and Prosperity : How to resolve maritime borders disputes in the eastern Mediterranean sea ? », Issam Fares Institute for Public Policy and International Affairs AUB, Research report, Beirut.
- Bayramzadeh, K. (2017) Crises et conflits au Moyen-Orient : Quels sont les impacts sur les relations entre la Turquie et l'Iran ? Elektrotechnik Und Informationstechnik 47, 87-106.
- Cheadle, B. (2003) Integrated Reservoir Studies: by L. Cosentino Bulletin of Canadian Petroleum Geology 51, pp: 209-211.
- Chedid, C., A. (2019) La gestion des ressources humaines en période de crise économique : le cas des entreprises du secteur privé au Liban Paris, CNAM.
- Cohen, D. (1980) Lyautey et le sionisme, 1915-1925 67, 269-300.
- Drevet, J. (2016) Le gaz, facteur politique clef en Méditerranée orientale ? Futuribles, 85-94.
- Exchange of letters constituting a maritime agreement between the State of Israel and the Lebanese Republic (with letters, 18 October 2022). Jerusalem, 27 October 2022, and Baabda, 27 October 2022 <https://treaties.un.org/doc/Publication/UNTS/No%20Volume/57582/Part/I-57582-08000002806029d5.pdf>
- Frébert, C (2021). La délimitation maritime entre Israël et le Liban : entre difficultés techniques et juridiques, <https://srd-b-lawfirm.com/fr/la-delimitation-maritime-entre-israel-et-le-liban-entre-difficultes-techniques-et-juridiques/> (consulté le 01/01/2024).
- Gemayel F. (20223). Gaz offshore au Liban : le consortium mené par Total Energies n'est plus intéressé par le bloc n° 4 <https://www.lorientlejour.com/article/1355384/gaz-offshore-au-liban-le-consortium-mene-par-totalenergies-nest-plus-interesse-par-le-bloc-n-4.html> (consulté le 03/04/2024).
- Guillot, F. (2007). Les conflits frontaliers dans les relations entre Israël, le Liban et les Territoires palestiniens : une approche des notions de « sécurité » et de « zone d'influence », <https://books.openedition.org/pur/26154?lang=fr#authors> (consulté le 22/01/2024).



- Hamad, M. (2021) : Liban/ Israël, ZOMAD, observatoire de la pratique des zones maritimes disputées, université d'Angers.
- Issa, A. (2019) La Force intérimaire des Nations Unies au Liban : essai d'explication de la pérennité institutionnelle.
- Khalife, A. (1988) La place du sud Liban dans les stratégies régionales : 1948-1987 , thèse de doctorat en Sciences Po. Université de Paris 2.
- Les principaux éléments du cadre légal, <https://www.lecommercedulevant.com/article/27236-les-principaux-lements-du-cadre-lgal>, publié le 30 mars 2017 par S. R. (consulté le 10/04/2024).
- Nawaf Salam, La guerre civile au Liban (1975-1976) : Lectures dans le miroir des mémoires, Revue française de science politique Année 1981 31-4 pp. 769-789.
- Picard, E. (1980). Rôle et évolution du Front libanais dans la guerre civile, revue « Monde Arabe » 1980/4 (N° 90), pages 16 à 39, Éditions La Documentation française.
- Rovri Sebastien (2021) ; La négociation de la frontière maritime israélo-libanaise : droit international et intérêts géopolitiques, les enjeux de sécurité en méditerranée orientale ; les Cahiers de défense nationale, N° Hors-série.
- Sayah, M., A. (2017) The cost of political interference in the public sector: the case of 'Electricité Du Liban' 2, p: 119.
- Verdeil, Eric (2017) Beyrouth: reconstructions, fragmentation et crises infrastructurelles. In Métropoles en méditerranée ; Editions : Presses de Sciences Po. p 61-108.
- Waehlich, Martin. 2011. « Israel-Lebanon Offshore Oil & Gas Dispute: Rules of International Maritime Law » (December 5, 2011). ASIL Insights 15(31). <https://ssrn.com/abstract=2078583> (consulté le 01/04/2024).